



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
AVEYRON

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BELCASTEL

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
11	11	08

Séance du 26 janvier 2023

L'an deux mille vingt-trois et **le 26 janvier, à vingt heures trente minutes**, le Conseil Municipal de la Commune de Belcastel, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jean-Louis BESSIERE, Maire.

Présents : Monsieur Jean-Louis BESSIERE, Monsieur Jean-Marie BONNEVIALE, Monsieur Daniel BOURDY, Madame Marie-Noëlle DANTAN, Madame Fabienne LANDES, Monsieur Vincent REYNIER, Madame Eliane PARIS, Madame Régine RIGAL.

Absents : Monsieur ALQUIER Jean-Pierre, Madame Héliane BIBAL, Madame VIGUIE-BOU Audrey.

Date de la Convocation : 20/01/2023

Date d'affichage : 20/01/2023

Madame Fabienne LANDES a été nommée secrétaire de séance.

Objet de la Délibération :

Convention pour la promotion de la Maison de la Forge et des Anciens Métiers. _DE_2023_002

M. le Maire expose au Conseil Municipal que l'Association "Belcastel Accueil Information" a pour but de promouvoir le tourisme et le village de Belcastel. L'Association propose de mettre à disposition de la commune, bénévolement, une personne en charge de la promotion du Musée de la Forge et des Anciens Métiers.

Par conséquent, il convient d'établir une convention entre la Commune et la susdite association, renouvelable tous les ans par tacite reconduction, à partir du 01/02/2023, fixant les modalités de réalisation de la promotion du musée.

Le Maire invite les conseillers municipaux à prendre connaissance du projet de convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Approuve le projet de convention pour la promotion de la Maison de la Forge et des Anciens Métiers entre la Commune et l'Association « Belcastel Accueil Information", annexée à la présente délibération ;
- Autorise le Maire à signer la susdite convention.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits

Pour extrait conforme,

A BELCASTEL

Le Maire

Jean-Louis BESSIERE

Acte rendu exécutoire par

- dépôt en Préfecture le :

- publication sur le site internet :